

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 24 septembre 2012 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projet Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de Valoris
- M. François Laroche, directeur des opérations de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

La vice-présidente Mme Nicole Robert déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2012-09-24-0201

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 août 2012;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 31 août 2012 et projection au 31 décembre 2012 ;
 - b) Paiement à effectuer à la MRC du Haut-Saint-François ;
 - c) Règlement d'emprunt numéro 8 – Nouvelles cellules d'enfouissement ;
 - d) Résolution pour emprunt temporaire si nécessaire ;
 - e) Avis de motion règlement numéro 9 –Nouvelles immobilisations ;
- 7) Opérations;

- a) Tonnage;
- b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;
- c) Résolution autorisant M. François Laroche à présenter les demandes de recouvrement journalier ;
- 8) Développement ;
 - a) Présentation de M. Jacques Plante agent de développement ;
- 9) Communications ;
 - a) Plan de communication (suivi) ;
 - b) Atelier de travail ;
- 10) Date de la prochaine réunion ;
 - 25 octobre 2012 ;
- 11) Affaires nouvelles ;
 - a) Gala des prix d'excellence en environnement -23 octobre 2012 ;
 - b) MRC Granit –suivi ;
 - c) Résolution Appel d'offre 2012-05
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 23 août 2012 ;

Résolution 2012-09-24-0202

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 23 août 2012.

Adopté

- b) Suivi du procès verbal

Gravière - M. Claude Brochu fait un résumé de la rencontre avec le MDDEP concernant la revégétalisation de la partie exploitée et une étude d'impact devra possiblement être faite pour la nouvelle partie.

Créneau Accord – Mme Nicole Robert fait la mention que le Créneau Accord a accepté l'offre de Valoris pour venir s'installer dans le futur centre de tri, combiné à l'offre de localisation transitoire dans le centre d'affaires de Cookshire.

5) Période de questions ;

Aucune personne présente

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 31 août 2012 et projection au 31 décembre 2012 ;

M. Claude Brochu explique entre autre que les revenus ont diminué à cause d'une baisse dans la réception de matériaux secs et l'absence du lixiviat de Val Saint-François. M. Brochu fait aussi le tour des dépenses et des projections au 31 décembre 2012.

b) Paiement à effectuer à la MRC du Haut-Saint-François ;

M. Claude Brochu présente le document du vérificateur concernant un paiement de 743 697\$, à effectuer à la MRC du Haut-Saint-François, déjà prévu aux états financiers. En 2010-2011, le remboursement des emprunts dus à la MRC n'ont pas été effectué donc au final Valoris doit le montant ci-haut mentionné à la MRC. À partir de 2012, l'échéancier des remboursements est suivi et respecté.

Résolution 2012-09-24-0203

Proposé et résolu unanimement de faire le paiement de 743 697\$ à la MRC du Haut-Saint-François pour le remboursement de la somme dû.

Adopté

c) Règlement d'emprunt numéro 8 – Nouvelles cellules d'enfouissement ;

Résolution 2012-09-24-0204

Proposé et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 8 suivant :



RÈGLEMENT NUMÉRO 8 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CELLULES D'ENFOUISSEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire de construire de nouvelles cellules d'enfouissement pour les opérations à compter de 2013;

ATTENDU QUE la Régie est allée en soumission publique pour les services professionnels pour la construction de nouvelles cellules pour le lieu d'enfouissement technique (Appel d'offre 2012-05) et que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit BPR Infrastructure inc. pour un montant de 72 013.83 \$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QUE la Régie a fait exécuter les travaux de déboisement par Excavation Stéphane Nadeau inc. pour un montant de 22 011.22\$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QUE la firme BPR-Infrastructure inc. a estimé les travaux nécessaires à la construction des cellules d'enfouissement à un montant de 2 681 253.23\$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QUE pour cette raison il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par Madame Nicole Robert, lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 28 juin 2012;

A CES CAUSES, sur la proposition de M. Jean-Claude Dumas, appuyée par M. Michel Lamontagne,

IL EST RÉSOLU:

Que le règlement numéro 8 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 2 775 278.28\$ pour la construction de nouvelles cellules tel que détaillé à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas deux millions sept cent soixante-quinze mille deux cent soixante-dix-huit dollars et 28 cents (2 775 278.28\$) pour :

Honoraires BPR Infrastructure inc		65 482.00 \$
Travaux de déboisement Excavation S Nadeau inc		20 014.75 \$
Travaux préparatoires (Estimé BPR)		180 000.00 \$
Cellules d'enfouissement technique (Estimé BPR)		1 833 821.90 \$
Chemin périphérique et ouvrages connexes		95 550.00 \$
Autre travaux		1 500.00 \$
Imprévus		105 543.60 \$
Contingents		221 641.55 \$
Sous total		2 523 553.80 \$
Taxes nettes	9.975%	251 724.48 \$
Total		2 775 278.28 \$

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de trois (3) ans, de 2 775 278.28 \$.

ARTICLE 4

Le conseil approuve à l'avance le montant de toute subvention qu'il réserve en rapport avec ce règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé tel que prévu à l'article 8.1 de l'entente intermunicipale constituant la Régie, un montant suffisant réparti à part égale entre la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François.

ARTICLE 6

Cependant, au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article prescrit, le conseil pourra affecter annuellement une partie des revenus du site d'enfouissement.

ARTICLE 7

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

d) Résolution pour emprunt temporaire si nécessaire ;

M. Claude Brochu fait la mention que l'achat du chargeur sur roues a été payé comptant 242 989.76 \$ et que le financement du règlement d'emprunt 7 n'a pas été effectué ce qui diminue un peu les liquidités. Également les travaux pour les nouvelles cellules devront être financés temporairement, M. Brochu demande de pouvoir faire un emprunt temporaire au maximum de 80% des frais des règlements no. 7 et 8.

Résolution 2012-09-24-0205

Proposé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général M. Claude Brochu à effectuer au nom de Valoris un emprunt temporaire n'excédant pas 80% des règlements no. 7 et 8 en attendant le financement permanent de ces règlements.

Adopté

e) Avis de motion règlement numéro 9 – Nouvelles immobilisations ;

M. Claude Brochu mentionne qu'il sera nécessaire de procéder à des emprunts pour l'achat du centre de transfert ainsi que de l'équipement roulant nécessaire à son opération et aux transports vers Bury.

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Claude Dumas à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'achat de l'équipement roulant nécessaire à l'opération du centre de transfert et aux transports des matières vers Bury.

AVIS DE MOTION est donné par M. Walter Dougherty à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'achat du centre de transfert.

7) Opérations ;

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage total de janvier à août est de 22 239.57 tonnes comparativement à l'an passé qui était de 22 850.32 tonnes. Le tonnage de matériaux secs a beaucoup diminué cette année 1 116.23 tonnes versus 2 202.37 tonnes l'an passé.

b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;

M. Claude Brochu remet le rapport d'analyse des soumissions effectué par EXP pour le réaménagement de l'entrée principale. Les travaux concernant la plantation d'arbres et l'ensemencement sur sol remanié sont plus élevés que prévu. La recommandation du comité technique serait d'accepter la soumission la plus basse conforme de l'option 2 soit celle de Construction Groupe Prévost en soustrayant l'article 3.9 qui concerne l'ensemencement sur sol remanié 15 000.00\$ et l'article 3.15 qui concerne les travaux d'aménagement paysager excluant les arbres du secteur chemin Principal 58 500\$. Les travaux seraient effectués pour un montant total de 293 847.70\$ (taxes nettes).

Résolution 2012-09-24-0206

Proposé et résolu unanimement d'accepter la recommandation que Valoris accorde le contrat pour les travaux de réaménagement de l'entrée principale à la compagnie Construction Groupe Prévost Inc., en retirant les items 3.9 ensemencement et 3.15 aménagement paysager du bordereau et ce, pour un montant total de 293 847.70\$ (taxes nettes). La dépense sera effectuée à même les surplus accumulés de Valoris.

Adopté

c) Résolution autorisant M. François Laroche à présenter les demandes de recouvrement journalier ;

M. Claude Brochu explique que lorsqu'on fait les demandes de CA au MDDEP pour le matériel de recouvrement journalier la personne responsable de ses demandes doit avoir son nom dans leur dossier.

Résolution 2012-09-24-0207

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. François Laroche à signer les demandes de certificat d'autorisation pour l'utilisation de matériel de recouvrement journalier et final.

Adopté

8) Développement ;

a) Présentation de M. Jacques Plante agent de développement ;

M. Claude Brochu présente M. Jacques Plante qui a été engagé comme agent de développement pour une période de 6 mois. M. Plante se présente et fait un résumé de ses emplois antérieurs et de son mandat chez Valoris.

9) Communications ;

a) Plan de communication (suivi) ;

Mme Odile Goulet mentionne que le Créneau Accord a fait une demande pour que Valoris présente ses projets au club de golf d'East Angus le 16 octobre 2012. Dans un premier temps, M. Serge Forest dira le mot de bienvenue et fera une introduction au fait que le Créneau Accord viendra s'installer dans les futurs locaux du centre de tri. Par la suite, une vidéo promotionnelle de Valoris d'environ 5 minutes sera présentée, qui montrera les objectifs de Valoris, les 3 grands projets soit le centre de tri, l'usine de biométhanisation et le centre d'excellence le tout dans le contexte de l'éco-parc. La vidéo sera mise sur le site internet suite à la présentation.

b) Atelier de travail ;

M. Claude Brochu mentionne qu'il y aura un atelier de travail le 4 octobre à la MRC du Haut-Saint-François et le 9 octobre à la Ville de Sherbrooke pour expliquer les projets de Valoris. Étant donné que le 16 octobre au club de golf les projets seront mentionnés durant la présentation, c'est important que les 2 municipalités partenaires soient au courant avant. Donc, une mise à niveau serait faite avec eux.

10) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 octobre 2012 à 13h30.

11) Affaires nouvelles ;

a) Gala des prix d'excellence en environnement – 23 octobre 2012 ;

M. Claude Brochu fait la mention qu'une table au nom de Valoris sera réservé, les personnes intéressées peuvent donner leur nom.

b) MRC Granit - suivi ;

M. Claude Brochu fait part que dans le dossier de la MRC du Granit pour les municipalités qui désirent être clients de Valoris à compter de novembre sera réglé sous peu.

c) Appel d'offre 2012-05 – honoraires professionnels ;

Mme Odile Goulet explique que lors de la préparation du document d'appel d'offres pour les honoraires professionnels en vue de la préparation des plans et devis pour les nouvelles cellules du lieu d'enfouissement technique, il y a eu une erreur dans l'établissement de la surface des travaux. La firme BPR, qui a obtenu le contrat, a établi sa soumission pour une surface deux fois plus petite que la surface réelle. BPR a effectué une demande d'honoraires supplémentaires de 33 697\$ qui ne peut être accordée puisque le montant total dépasse le montant de l'autre soumission reçue. Il est donc recommandé que Valoris, retire les honoraires pour les services pendant la construction du contrat de BPR pour la construction des nouvelles cellules et que Valoris retourne en appel d'offre sur invitation pour les services pendant la construction en utilisant les mêmes critères approuvés pour l'appel d'offre initial.

Résolution 2012-09-24-0208

Proposé et résolu unanimement que Valoris retourne en appel d'offre sur invitation pour les services pendant la construction en utilisant les mêmes critères approuvés pour l'appel d'offre initial.

Adopté

14) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15h00.

Mme Nicole Robert, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier